

## CESSATION D'EMPLOI

L'employeur et le salarié peuvent convenir mutuellement de résilier le contrat de travail écrit à tout moment. Dans ce cas, aucun dédommagement, ni aucun droit ne seront versés.

Cependant, en cas de résiliation du contrat par l'une des parties, la partie lésée a droit à réclamer des dommages-intérêts. Si le salarié a été licencié sans préavis, il doit être dédommagé pour la période de préavis qui lui est due, selon le tableau suivant:

Durée de service	Durée de la période de préavis
Moins de 3 ans	1 mois
3-6 ans	2 mois
6-12 ans	3 mois
Plus que 12 ans	4 mois

**L'employeur peut résilier le contrat sans payer aucune indemnité ni donner de préavis dans les cas suivants:**

- » Si le salarié engagé à titre d'essai n'a pas donné satisfaction à l'employeur pendant les trois premiers mois de service;
- » Si le salarié a commis un acte délibéré ou une négligence prouvée en vue d'occasionner un dommage matériel au préjudice de l'employeur. (L'employeur est tenu d'informer le Service des affaires sociales par écrit de cette infraction dans l'espace de trois jours à partir du moment de la constatation du fait);
- » Si le salarié, malgré les avertissements écrits répétés qui lui ont été donnés, commet trois fois durant une seule année une infraction grave au règlement intérieur;

- » Si le salarié s'est attribué une nationalité qui n'est pas la sienne;
- » Si le salarié s'absente sans motif légitime ou raison valable plus de quinze jours par an ou plus de sept jours consécutifs;

**Le salarié a droit de quitter son travail avant la fin du contrat et sans donner de préavis dans les cas suivants:**

- » Si l'employeur ou son représentant l'a trompé sur les conditions de travail au moment de la conclusion du contrat;
- » Le salarié ne peut user de ce droit si trente jours sont passés depuis son engagement;
- » Si l'employeur ne remplit pas ses obligations envers le salarié conformément aux prescriptions du Code de travail;
- » Si l'employeur ou son représentant commet un délit contre les mœurs sur la personne du salarié ou un membre de sa famille;
- » Si l'employeur ou son représentant se rend coupable de voies de fait sur la personne du salarié.

Au cas où l'une des parties mettrait fin au contrat de travail pour des raisons de mauvaise conduite, la partie réclamant une indemnisation doit tenter un procès dans un délai d'un mois à partir du jour où cette partie a été notifiée de la cessation d'emploi.

Le licenciement d'un salarié sera considéré comme abusif s'il est fondé sur des motifs injustifiés ou personnels et le salarié aura droit à des dommages-intérêts qui peuvent varier entre /2/ et /12/ mois de salaire.